
CHARTE DU

CHALLENGE GRANDES ÉCOLES

CENTRALE LYON 2025



ÉCOLE
CENTRALE LYON

École Centrale de Lyon
USEECL Section Challenge

36 Avenue Guy de Collongue
69134 Écully Cedex FRANCE

Introduction

Le Challenge Grandes Écoles Centrale Lyon est un **événement sportif**, de **plaisir** et de **partage**. Bien que le Challenge soit établi de longue date, il demeure un événement fragile qui nécessite l'attention de chacun de ses acteurs. C'est pourquoi son équipe organisatrice entend nouer **une relation de confiance durable avec les Associations Sportives** encadrant la venue des Écoles participantes.

Le campus de l'École Centrale Lyon n'a évidemment pas été conçu pour accueillir ce type d'évènement sportif. **Les contraintes engendrées par le Challenge sont importantes** et nécessitent que l'événement soit préparé avec soin. Aussi nous devons imposer des mesures aux Associations Sportives des écoles invitées. Nous vous chargeons, vous les Responsables de ces Associations Sportives étudiantes, de respecter et de faire appliquer ces mesures aux adhérents de votre Association Sportive ou des personnes dont vous encadrez la venue au Challenge Centrale Lyon.

Communication

ENTRE LES ADMINISTRATIONS

Comme les années passées, nous mettons de nouveau en place une **double communication** entre les représentants de l'Administration de l'École Centrale Lyon et les Écoles participantes.

Nous vous demandons donc de nommer un **référent administration** au sein de l'Administration de votre École (le responsable des sports, le directeur des études...), qui sera à la fois **notre interlocuteur et celui de l'Administration de l'École Centrale Lyon**. Il sera prévenu de tout problème majeur. Nous vous demandons donc de nous désigner cet interlocuteur, et de nous fournir ses coordonnées avant le **Samedi 25 Janvier 2025**.

ENTRE LES ASSOCIATIONS

Un **référent** de votre École (de préférence le contact de l'Association Sportive avec qui nous sommes en relation ou, le cas échéant, le Président de votre Association Sportive par exemple) sera **notre interlocuteur privilégié durant le weekend du Challenge**.

Ce référent devra donc **être présent sur Lyon lors du Challenge et rester joignable en permanence**. Nous vous demandons donc de nous désigner cet interlocuteur, et de nous fournir ses coordonnées avant le **Samedi 25 Janvier 2025**.

Pour tout renseignement concernant l'organisation du Sport, vous pouvez contacter :

Baptiste FONTANEY	baptiste.fontaney@etu.ec-lyon.fr
Alexis CHAMPAGNAC	alexis.champagnac@etu.ec-lyon.fr
Xavier COLONNA	xavier.colonna@etu.ec-lyon.fr
Etienne RAGON	etienne.ragon@etu.ec-lyon.fr

Pour tout renseignement concernant les modalités de paiement, vous pouvez contacter :

Gatien VITALE	gatien.vitale@etu.ec-lyon.fr
---------------	--

[Trésorier]	
-------------	--

Pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter :

François BOUGET [Président]	francois.bouget@etu.ec-lyon.fr
Pierre AVERSENG [Secrétaire Général]	pierre.averseng@etu.ec-lyon.fr

Quotas

La mesure la plus importante à respecter est **le respect des quotas imposés**. Le nombre maximum de participants de votre école est fixé par les organisateurs, et **vous vous engagez à le respecter**.

Comme cela a été mis en place depuis quelques années, et cette année encore, **les supporters sont exclus** de l'organisation, et **il est interdit d'en encadrer la venue**. Nous n'avons pas les moyens de les prendre en charge durant le weekend. Ainsi, le Responsable de l'Association Sportive s'engage personnellement à ne pas encadrer la venue des non-inscrits.

Remarque importante

Votre école s'engage à travers une lettre d'engagement à **fournir un numéro de licence FFSU** autorisant la pratique du sport en compétition **pour chacun des participants sportifs** inscrits. Si aucun de ces documents ne nous est parvenu à la date du **Lundi 10 février 2025**, le participant ne pourra pas participer.

Une fois l'inscription terminée, **le nombre de participants est fixé** et ne peut plus être modifié.

POMPOMS

Pour qu'une équipe Pompom participe au tournoi, elle doit d'abord fournir sa vidéo au plus tard le **Samedi 11 Janvier 2025** à :

Maud BEY [Responsable POMPOM]	maud.bey-retournay@etu.ec-lyon.fr
----------------------------------	--

Ces vidéos devront être d'une durée comprise **entre 2min30s et 3min30s** et seront nommées de la façon suivante : **show_pompoms_2025_nomdecole**.

L'équipe Pompom doit ensuite s'inscrire sur notre site en même temps que les autres participants. **La venue des Pompoms est comprise dans les quotas (20 Pompoms par équipe au maximum et 10 au minimum).** Seules les Pompoms sélectionnées selon la procédure décrite ci-après seront acceptées.

Chaque responsable Pompom doit envoyer une vidéo dans les délais impartis pour valider la participation d'une équipe Pompom.

NB : Pour être certains que les vidéos envoyées datent de cette année, une banderole/carton/affiche mentionnant « Challenge 2025 » doit être absolument présentée en début de vidéo.

Chaque équipe de Pompom sera classée et les **7 meilleures équipes seulement seront** conviées à performer lors de l'évènement. Pour ce faire, le classement sera déterminé par une note obtenue à l'issue d'une délibération organisée par notre jury (appelée note technique).

À noter que :

Pour le premier point, le jury se basera sur une grille de notation du même type que pour un concours de Pompom classique (grille adaptée pour des performances filmées) (80% de la note) ainsi qu'un concours de like (20% de la note).

Pour le deuxième point, les vidéos seront publiées sur la page Facebook du Challenge Centrale Lyon courant janvier.

Le **Lundi 20 Janvier 2025** seront publiés les résultats de la sélection des Pompoms. Si votre équipe est sélectionnée, **son inscription devient alors définitive**. Si votre équipe n'est pas retenue, **l'inscription est annulée**. Les places jusqu'alors réservées à vos Pompoms peuvent être réattribuées à des sportifs.

Attention ! Vous ne pourrez effectuer cette réattribution qu'entre le Lundi 20 Janvier 2025 (date des résultats Pompoms) et le Samedi 25 Janvier 2025 (fin des inscriptions) (une semaine de délai).

FANFARES

Le nombre de Fanfares invitées au Challenge est **limité**. Les Fanfares invitées sont toujours **détachées des Associations Sportives**. Les Associations Sportives **ne sont pas responsables de leur Fanfare et ne doivent pas gérer leur inscription, SAUF pour les sportifs fanfarons.** (à noter que les membres de la fanfare sont compris dans le quota attribué à l'école.)

Les Fanfares sélectionnées sont :

- Fanfare de l'**École Centrale de Lille**
- Fanfare de l'**École Centrale de Marseille**
- Fanfare de l'**École Centrale Supélec**
- Fanfare de l'**École Centrale de Nantes**
- Fanfare de l'**ISAE Supaéro**
- Fanfare des **Mines de Nancy**

Il vous est formellement interdit d'organiser la venue d'une Fanfare ne figurant pas dans la liste.

CAMERAMAN

Nous entendons par Caméraman **toute personne faisant partie d'une Association de Vidéo ou de Photographie** (donc effectivement Caméraman ou photographe). **Les Caméramen sont compris dans les quotas attribués à chaque École.** S'ils ne sont pas sportifs, les Caméraman peuvent bénéficier du Package Caméraman qui leur est spécialement réservé.

Tout Caméraman devra obligatoirement signer le Règlement qui lui sera consacré.

RESQUILLAGE

Le resquillage est proscrit. Toute personne non inscrite à la date du **Mercredi 12 Février 2025 ne pourra pas se déplacer sur le Campus de l'École Centrale de Lyon afin de participer au Challenge Centrale Lyon 2025.** Les resquilleurs risquent **une amende** correspondant à 2 fois le prix du Full Package et seront traités avec une attention toute particulière. Notamment, ce montant sera automatiquement prélevé sur la caution globale engagée par l'Association Sportive correspondante.

L'Équipe organisatrice du Challenge Centrale Lyon 2025 a le droit d'exclure tout resquilleur de l'événement, et des sanctions seront prises contre l'École qui a encadré leur venue.

Paiement

Toute Association Sportive d'une école participante doit régler des **frais de participation**. Ces frais seront centralisés par l'Association Sportive organisant la venue de l'École au Challenge.

Participation

Modalités de paiement - Acompte

Un acompte d'une somme de 15€ (quinze euros) par participant engagé à la date du **Samedi 25 Janvier 2025** est exigé et sera facturé lors de l'inscription. Le montant total de l'acompte concernant votre École devra être réglé impérativement par l'Association Sportive **avant le Samedi 25 Janvier 2025** dernier délai, sous forme (au choix) :

- de chèque (cachet de la poste faisant foi) à l'ordre de « USEECL Club Challenge » ;
- de virement bancaire.

Attention. Si le paiement s'effectue par virement (un RIB vous a été joint), merci de bien préciser le motif du virement et de faire apparaître explicitement le nom de votre École dans la description.

Si le paiement de l'acompte n'est pas reçu au **Samedi 25 Janvier 2025** (aucun retard de paiement ne sera autorisé), l'École sera automatiquement exclue du Challenge, et ses quotas seront réattribués à d'autres Écoles.

Modalités de paiement - Complément des frais de participation

Le complément des frais de participation devra être réglé par l'Association Sportive de chaque École. Il sera **facturé à partir du vendredi 31 janvier 2025**, et devra impérativement être réglé **avant le mercredi 12 Février 2025** dernier délai, sous forme (au choix) :

- de chèque (cachet de la poste faisant foi) à l'ordre de « USEECL Club Challenge » ;
- de virement bancaire.

Cautions

CAUTION GLOBALE

Chaque Association Sportive participante devra adresser une caution globale de 80€ (quatre-vingt euros) par participants, (ex : si vous avez 50 participants, l'association devra fournir une caution de 4000€) sous forme de chèque à l'ordre de « USEECL Club Challenge ». Cette caution devra être fournie **en même temps que le règlement de l'acompte**. Tout comme l'acompte, le chèque de caution global devra être envoyé à l'équipe organisatrice **avant le Samedi 25 Janvier 2025 dernier délai**.

Suite à des incidents lors des éditions précédentes du Challenge Centrale Lyon, nous avons décidé que si des **dégradations étaient recensées sans responsable identifié, l'ensemble des BDS paierait pour la réparation des dégradations**. Nous appelons donc à la **responsabilité collective** pour limiter les dégradations et ainsi les frais engagés par les différentes écoles.

CAUTION RELATIVE AU LOGEMENT

Chaque **participant logé** est soumis à une **caution de 50€ (cinquante euros)** à l'ordre de « USEECL Club Challenge ».

Chaque **participant logée** en résidence est soumise à une **caution de 400€ (quatre cents euros)** à l'ordre de « USEECL Club Challenge ».

Le total des cautions relatives au logement devront être envoyés par chèque (un unique chèque pour l'ensemble des cautions logements par école) par le BDS de l'école à l'équipe organisatrice **avant le Mercredi 12 Février 2025 dernier délai**.

RETOUR DES CAUTIONS

La **caution globale de l'Association Sportive** sera directement renvoyée s'il n'y a pas eu de quelconque dégradation (**le montant des dégradations sera directement fixé par la Direction du Patrimoine de l'École Centrale de Lyon et l'Équipe du Challenge 2025**). Dans le cas contraire, l'Association Sportive recevra sa caution **en retour du paiement du montant qui lui a été attribué**.

Les cautions relatives au logement seront déchirées après le Challenge par le Trésorier de l'édition 2025, si aucune dégradation n'a été déterminée lors de l'état des lieux effectué par le Responsable de la Logistique Interne de l'édition 2025 (**le montant des dégradations sera directement fixé par les Autorités compétentes et l'Équipe du Challenge 2025**). Dans le cas contraire, le participant recevra sa caution **en retour du paiement du montant demandé en réparations**.

Dans les deux cas précédents, **si le paiement n'est pas réalisé sous une durée de deux semaines après réception d'un courrier recommandé avec accusé de réception, le chèque de caution sera encaissé**, et un versement de la différence sera réalisé sous une durée de deux semaines à compter du jour de l'encaissement de la caution.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter :

Gatien VITALE [Trésorier]	gatien.vitale@etu.ec-lyon.fr
------------------------------	--

REMBOURSEMENTS

Aucun remboursement de frais de participation ne sera effectué en cas d'exclusion du tournoi.

En cas d'annulation du tournoi par les organisateurs en cas de force majeure (et soutenue par l'École Centrale de Lyon, ou par toute autre autorité compétente), aucun frais engagé ne sera restitué.

Désistement d'une École en entier

Si une École se désiste après réception de l'acompte (le **Samedi 25 Janvier 2025**), **l'acompte qu'elle aura versé sera encaissé** par le Challenge compte tenu des imprévus que cela engendre pour l'organisation.

Désistement d'un participant ou d'une équipe

Tout participant inscrit à partir du **Vendredi 13 Décembre 2024** et qui souhaite se désister à tout moment **doit absolument être remplacé par un participant de la même École et avec le même package**. Dans le cas où le participant n'est pas remplacé, l'inscription sera quand même facturée.

SANCTIONS FINANCIÈRES

Des **sanctions** seront appliquées en cas de **retard de paiement**. Si un **paiement n'est pas reçu à la date spécifiée dans cette charte** (cachet de la poste faisant foi), **le montant sera majoré de 10% et un courrier recommandé avec accusé de réception sera envoyé réclamant le paiement**. Si le paiement n'est pas reçu **2 semaines après la réception de ce courrier** (cachet de la poste faisant foi), **l'École**

sera définitivement exclue du Challenge et aucun frais engagé par l'École correspondante ne sera restitué.

Tarification

ECO-PARTICIPATION

Suite à l'obtention du label "Développement durable, le sport s'engage" du comité olympique, le Challenge Centrale Lyon continue à s'engager pour encore **améliorer la durabilité de son événement**. Pour cela, nous avons lancé de nouveaux projets, et nous mettons à contribution tous les participants du Challenge Centrale Lyon 2025. Ainsi, chaque participant contribuera à hauteur d'une **éco-participation d'un montant de 1 euro** pour continuer dans cette démarche.

Soirée du samedi

Afin de construire un Challenge adapté à chaque participant, nous offrons la possibilité de ne pas participer à la soirée du samedi soir.

La soirée du samedi se déroulera dans la zone soirée prévue à cet effet, dans les locaux de l'École de 21h à 5h. Les participants ayant décidé de ne pas payer leur place soirée du samedi se verront interdire l'accès à l'ensemble de la zone soirée pendant toute la durée de cette dernière. Un contrôle strict sera assuré afin de prévenir les éventuels fraudeurs.

Nous veillerons à ce que chaque participant à la soirée puisse rentrer chez lui en toute sécurité au moyen de navettes.

Point important : Il ne sera **pas possible de stationner** sur le campus, et ce pendant toute la durée de l'évènement.

Logement

Il est possible, selon le pack souhaité et dans la limite des quotas qui sont attribués à votre école, d'être logé sur le campus.

Les filles auront la possibilité de loger en résidence **sous réserve de places disponibles**, et les garçons en tente. Les cautions changeront selon le type de logement et devront être réglées en même temps que la caution sportive. Pour un logement en résidence, une caution de **400 euros** sera demandée, pour un logement en tente une caution de **50 euros** sera demandée.

Frais de participation des sportifs

Si un participant est inscrit en tant que sportif (sportif seul ou sportif et pompom ou sportif et caméraman ou sportif et fanfaron), il doit s'acquitter des frais de participation ci-dessous.

Type de participant	Formule	Détail	TARIF
Sportif	Light Package	<ul style="list-style-type: none"> Participation au tournoi Pack-food le midi du Samedi 22 Mars Participation aux activités sur le campus Participation à toutes les soirées 	54€
	Full Package	Light Package + <ul style="list-style-type: none"> Logement sur le campus (résidence ou tente) Tout repas compris (samedi matin, samedi soir, dimanche matin, dimanche midi) 	69€
	Non participation à la soirée du samedi		-5€

Frais de participation des non sportifs Pompom

Si un participant est inscrit en tant que pompom uniquement, il doit s'acquitter des frais de participation ci-dessous.

Type de participant	Formule	Détail	T A R I F
Non Sportif Pompom	Light Package	<ul style="list-style-type: none"> Participation au concours Pompoms Pack-food le midi du Samedi 23 Mars Participation aux activités sur le campus Participation à toutes les soirées 	34€
	Full Package	Light Package + : <ul style="list-style-type: none"> Logement sur le campus Tout repas compris (samedi matin, samedi soir, dimanche matin, dimanche midi) 	49€
		Non participation à la soirée du samedi	-5€

Frais de participation des non sportifs Caméraman et/ou Fanfaron

Si un participant n'est pas inscrit en tant que sportif ni en tant que Pompom mais en tant que Caméraman seulement, il doit s'acquitter des frais de participation ci-dessous.

Type de participant	Formule	Détail	TARIF
Non Sportif Caméraman et/ou Fanfaron	Light Package	<ul style="list-style-type: none">Participation aux activités sur le campusPack-food le midi du Samedi 23 MarsParticipation à toutes les soirées	34€
	Full Package	<p>Light Package + :</p> <ul style="list-style-type: none">Logement sur le campusTout repas compris (samedi matin, samedi soir, dimanche matin, dimanche midi)	49€
		Non-Participation à la soirée du samedi	-5€

Achat possible de gourdes et de T-shirts

Enfin, il sera possible d'acheter les **gourdes du Challenge au prix de 4€ et les T-shirt du Challenge au prix de 5€**. Cependant **il est essentiel de préciser qu'il n'y aura pas de bouteilles d'eau à disposition des participants**. Dès lors, **il est nécessaire**

que chacun ait une gourde, que cela soit la vôtre ou celle du Challenge 2025 ! Des points d'eau seront évidemment à disposition sur tous les sites sportifs, mais cette démarche est importante pour nous dans le cadre de la visée écologique de l'événement !

Calendrier

POMPOMS

DATES	ACTIONS
Samedi 11 Janvier 2025	Fin des soumissions des vidéos Pompoms
Samedi 25 Janvier 2025	Fin des votes sur Facebook pour les sélections au concours Pompoms

PARTICIPANTS

DATES	ACTIONS
Vendredi 13 Décembre 2025	Ouverture officielle des inscriptions pour le Challenge 2025
Samedi 25 Janvier 2025 23h59	Fin de la première vague d'inscriptions
À partir de Lundi 27 Janvier 2025	Réattribution des quotas participants si l'École est éligible et suivant le nombre de places restantes ⁽¹⁾
Vendredi 7 Février 2025	Fin de la deuxième vague d'inscriptions ⁽²⁾
Mercredi 12 Février 2025	Clôture définitive des inscriptions ⁽³⁾

- (1) : **Une École doit absolument inscrire ses participants** avant le **Samedi 25 Janvier 2025 23h59**. Les places non remplies seront supprimées et seront réattribuées en « bonus » à d'autres Écoles ayant rempli tous leurs quotas.
- (2) : Les Écoles doivent avoir inscrit tous leurs participants avant cette date.
- (3) : Les participants inscrits entre le **Vendredi 7 Février 2025** et le **Mercredi 12 Février 2025** paieront leur Package avec une **majoration de 10% (tarif dissuasif)**.

PAIEMENTS

DATES	ACTIONS
Samedi 25 Janvier 2025 23h59	Paiement de l'acompte et de la caution globale
Mercredi 12 Février 2025	Paiement de la totalité des frais de participation

Pour compléter une inscription, la présente Charte est à rendre accompagnée du règlement de l'acompte de l'École ainsi que le chèque de caution de l'École pour le **Vendredi 24 Janvier 2025 23h59**, cachet de la poste faisant foi.

Mise en garde

En cas de non-respect de cette **Charte du Challenge Grandes Écoles Centrale Lyon 2025** et du **Règlement du Challenge Grandes Écoles Centrale Lyon 2025**, des sanctions seront prises à l'encontre des participants et/ou de l'Association défaillante (cf. le **Règlement**). Notamment, un conseil de discipline pourra être saisi à la demande du Directeur de l'École Centrale de Lyon dans l'École concernée.

Ces sanctions **réduiront le nombre de places qui vous est attribué** ou **annuleront la participation de votre École** lors des prochaines éditions du Challenge. L'équipe organisatrice se réserve par ailleurs le droit de porter tout problème grave devant les **autorités compétentes**.

À l'inverse, si l'équipe organisatrice est **satisfaite de la participation de votre école au Challenge, et si vos membres font preuve d'une excellente mentalité, des points de bonifications vous seront attribués**. Le quota attribué à votre École sera, **dans la mesure du possible, augmenté pour l'édition suivante**, et ainsi vous aurez chaque année un peu plus de chance de monter sur le podium !

Nous mettons cette année un point d'honneur sur la qualité sportive du tournoi. Cette qualité sportive va de pair avec un comportement exemplaire des sportifs concernés, qu'ils soient en jeu, ou sur le bord des terrains.

En particulier, la **consommation d'alcool est strictement interdite pendant la journée du samedi sur les lieux des sites sportifs**. En cas de constatation d'un manquement à cette règle, les personnes concernées se verront confisquer toute boisson alcoolisée, et des sanctions seront immédiatement prises à l'encontre :

- De l'équipe : pénalités sportives allant jusqu'à la **disqualification de l'équipe**
- De l'association responsable de l'école : **Prélèvement de la caution** pouvant aller jusqu'à 300 euros par équipe, et réduction des quotas en 2026.

Nous comptons sur la **responsabilisation de chacun** pour qu'aucun manquement à cette règle ne soit observé.

Vigilance collective

Pour éviter tout incident regrettable, l'ensemble de l'équipe du Challenge Centrale Lyon compte sur la responsabilisation de chacun quant à sa consommation d'alcool pendant la soirée. Chacun des participants doit être actif du principe de **Vigilance Collective**. Un encadrement est mis en place pendant la soirée (Croix-Rouge et zone de dégrisement) et, tous les participants, se doivent de réagir face à une situation de danger, et d'intervenir en faisant appel aux moyens mis en place par les organisateurs.

Récapitulatif

Nom de l'École		
Nom de l'Association sportive		
Nombre de participants	Sportifs	
	Non Sportifs Pompoms	
	Non Sportifs Caméramans/Fanfarrons	
	TOTAL	
	Dont nombre de participants à la soirée du samedi	
Type(s) de logement choisi(s)	En tentes sur le Campus de Centrale Lyon : OUI NON Dans les résidences de l'École (filles uniquement) : OUI NON Avec un dispositif extérieur (justificatif requis) : OUI NON	
Montant de l'acompte		

Montant des frais de participation (Packages)	
--	--

J'ai pris connaissance du présent Document et m'engage à respecter chaque point mentionné dans cette Charte du Challenge Grandes Écoles Centrale Lyon 2025 adressée aux Associations Sportives.

Je m'engage à ne pas organiser la venue de participants non comptabilisés dans cette présente Charte.

Le Président de l'Association Sportive :

Pour l'École :

Le :

À :

Signature :